



Rapport financier 2017

Les travaux de saisie comptable, puis de clôture de l'exercice 2017 de la comptabilité d'Act Up-Paris ont été confiés au cabinet d'expertise comptable CREATIS, sis 71 avenue Victor hugo 75115 Paris.

L'exercice comptable a commencé le 1^{er} janvier 2017 et s'est achevé le 31 décembre 2017. Il fait apparaître un excédent net de 88 243 €, pour un total des produits de 312 934 € et un total de charges de 224 691 €.

L'année 2017 a été marquée par la sortie du film « 120 battements par minutes » qui est lié directement au résultat s'expliquant par une augmentation significative des ventes de produits (badges, t-shirts, etc...), dons privés et cotisations.

Act-Up Paris a confié pour la deuxième année sa gestion administrative et financière à l'association Alliance pour une Gestion Solidaire, dont le mandat a débuté en janvier 2016.

1. Faits marquants de l'exercice 2017

1.1. Redressement judiciaire

L'Association a été placée en redressement judiciaire à partir du 19 juin 2014. La période d'observation de l'association a été prolongée jusqu'au 19 septembre 2015. Le 1^{er} octobre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Paris a prononcé un jugement arrêtant un plan de redressement d'une durée de 10 ans. La dette du plan de redressement en cours s'élève à 141 506 € à fin 2017.

1.2. Ressources humaines

L'effectif salarié de l'Association était de 1 ETP (Coordinateur prévention) au 31/12/2017.

1.4. Litiges en cours et risques encourus :

L'Association avait plusieurs affaires en cours en 2017 :

- Une affaire auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme est toujours en cours de traitement. Cette plainte contre la France, jugée recevable, vise la décision de la Cour de Cassation en 2008 d'annuler la condamnation de Christian Vanneste pour injure en raison de l'orientation sexuelle (condamnation prononcée en première instance et fixée en appel). Maître Caroline Mécarry suit le dossier à titre gracieux.
- Une plainte de Ludivine de la Rochère pour diffamation est au stade de la cassation. Nous attendons la réponse de la cassation. Me Geronimi suit ce dossier.

2. Produits

Les produits de l'année 2017 atteignent 312 934 € contre 400 243 € en 2016 (année où certaines dettes ont été annulées lié au redressement judiciaire).

2.1. Ventes de produits

Les ventes de produits Act Up-Paris – T-shirts, badges, bracelets, briquets etc. – se sont élevées en 2017 à 6 243 € contre 3 139 € en 2016.

2.2. Dons et cotisations

- les dons s'élèvent à 65 180 € en 2017, contre 49 460 € en 2016.
- les cotisations s'élèvent à 2 670 € à fin 2017, contre 950 € à fin 2016.

2.3. Subventions d'exploitation

Les subventions s'élèvent en 2017 à 206 107 € contre 182 140 € en 2016. Cette hausse de 23 967 € est liée à l'augmentation des financements privés en totalité. Les subventions publiques sont identiques à N-1.

Subventions publiques

Elles s'élèvent à 108 500 € en 2017, contre 108 500 € également en 2016. Les financeurs publics ont évolué :

- la DGS : 22 000 € de subventions en 2017 contre 40 000 € en 2016,
- l'INPES : identique à 2016 soit 31 500 €,
- DASES : 40 000 € de subventions en 2017 contre 30 000 € en 2016,
- DILCRAH : 5 000 € (nouvelle subvention)
- RESERVE PARLEMENTAIRE : 10 000 € (nouvelle subvention)

Subventions privées

Elles s'élèvent à 97 607 € en 2017, contre 73 640 € en 2016 et se décomposent de la façon suivante :

- 14 000 € : subventions de SIDACTION, contre 18 640 € en 2016,
- 83 607 € : dons de laboratoires, contre 55 000 € en 2016.

2.4. Autres produits d'exploitation

Les autres produits s'élèvent en 2017 à 283 € contre 15 334 € en 2016, ils incluent des revenus de cession de droits pour la réalisation du film : 120 Battements par minute (en 2016).

2.5. Produits exceptionnels

En 2017 les produits exceptionnels s'élèvent 9 165 € correspondant à des annulations de dettes de 2012. En 2016 les produits exceptionnels étaient de 142 759 € dont 139 k € du fait de l'annulation de créances dans le cadre du plan de redressement.

3. Charges

Le total des charges s'élève à 224 691 € en 2017, contre 178 629 € en 2016, s'expliquant par l'organisation de la FightAids.

3.1. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'élèvent en 2017 à 223 655 €, contre en 2016 165 703 €, soit une augmentation de 35 %. Les principales évolutions sont les suivantes :

- achats et charges externes : 169 800 € en 2017 contre 101 585 € en 2016, principalement en raison de la hausse des achats de marchandises et des organisations d'évènements,
- salaires et charges sociales : 52 436 € en 2017 contre 45 474 € en 2016 (cette augmentation des charges sociales sont dues à des reclassements en charge d'erreurs d'affectation des exercices antérieurs).

3.2. Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont de 1 036 € en 2017 contre 12 926 € en 2016.

4. Résultat de l'exercice

L'exercice 2017 se termine par un bénéfice de 88 243 €. Il résulte :

- du résultat d'exploitation pour 80 081 € en 2017 contre 91 780 €,

- du résultat exceptionnel de 8 129 €, contre 129 834 € en 2016.

Les résultats 2017 montrent que l'Association assure une bonne maîtrise de ses dépenses et peut obtenir les liquidités nécessaires au remboursement de ses dettes.

5. Bilan au 31/12/2017

Le total du bilan au 31/12/2017 s'établit à 403 331 €, contre 351 978 € au 31/12/2016.

Au niveau de l'actif :

La trésorerie (comptes bancaires, PayPal, caisse), s'élève à 346 775 € à fin 2017 contre 264 576 € à fin 2016 : cette évolution est positive (+31 %), malgré les remboursements liés au plan de redressement, démontre la gestion rigoureuse d'Act-Up Paris.

Le poste créances s'élève à 35 155 € contre 75 259 € à fin 2016.

Cette baisse résulte principalement de la diminution des créances des financeurs publics.

Enfin, les charges constatées d'avance s'élevant à 5 251 € à fin 2017 correspondent au loyer du 1^{er} trimestre 2018 pour le local de l'Association, ainsi que d'autres charges externes.

Au niveau du passif :

Les fonds propres sont toujours positifs : ils s'élèvent à 222 010 € fin 2017 contre 133 767 € fin 2016, en raison du résultat de l'exercice 2017 à 88 243 €.

Il n'y a pas de provision pour risques cette année alors qu'en 2016 elle était de 18 K € qui était enregistrée par prudence au regard de risques de remboursement La dette résultant du plan de redressement. Cela n'est plus le cas en 2017.

6. Événements post-clôture

Début 2018, le conseil d'administration a décidé de rembourser par anticipation trois annuités du plan de redressement afin de réduire sa durée.

Un Nouveau CA a été élu après la démission de l'ancien.

7. Évolution de l'association sur les prochains exercices

L'association a confirmé qu'elle pouvait surmonter certaines difficultés et plus particulièrement la procédure de redressement judiciaire. L'augmentation de sa trésorerie est un des indicateurs de la continuation pérenne d'ACT-UP.

Nous restons cependant attentifs dans la mesure où l'évolution des subventions publiques et privées reçues par l'association reste incertaine en raison de contraintes qui dépassent la seule question de la lutte contre le sida.

8. Bénévolat

Pour l'exercice 2017, Act Up-Paris a continué l'utilisation d'un outil d'évaluation du temps passé par les bénévoles à effectuer des tâches liées aux missions de l'association. Celui-ci a permis d'estimer le nombre d'heures de bénévolat à 9868. Celles-ci ont été valorisées au SMIC horaire chargé à 13,664 €. Elles se répartissent ainsi :

- représentations, préparation des actions : 5696 h,
- actions : 2174 h ;
- tâches routinières : 1998 h.

Ce volume souligne l'importance de l'implication des bénévoles dans les fonctionnements quotidiens et les missions remplies par l'association.